

**Arrêté du 23 NOV. 2023**

**fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2024**

**Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,**

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 28 août 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, administratrice de l'Etat hors classe est nommée présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2024.

**Article 2**

Mme Karine JACOBBERGER, déléguée principale au permis de conduire et à la sécurité routière est nommée vice-présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2024.

**Article 3**

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- Mme Alamako BA, attachée d'administration de l'État ;
- M. Morad BOUKRA, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- Mme Florence COLSON, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- M. Benoît GALLINE, attaché d'administration de l'Etat.

**Article 4**

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Karine JACOBBERGER, vice-présidente.

## Article 5


En cas de partage égal des voix, celle de la présidente est prépondérante.

## Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Fait le **23 NOV. 2023**

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-directeur  
du recrutement et de la formation  
  
Yves MATHIS